

## Nouvelles locales du mercredi 18 février 2015

@rib News, 18/02/2015 | Justice - La Cour d'appel de Bujumbura siégeant en chambre de conseil a décidé cet après-midi la liberté provisoire pour le directeur de la RPA en prison depuis un mois. Mais, Bob Rugurika devra payer une caution de 15.000.000Fbu avant de prétendre à cette liberté. Il devra également observer une interdiction de ne pas quitter le territoire national et de comparaître devant la justice chaque premier lundi du mois.

[rtr/isanganiro/bonesha/rpa/rtnb]

- Après le retentissement de cette bonne nouvelle, la population de la ville de Bujumbura s'est rendue devant les bureaux de la RPA dans le but de la radio et son directeur qui venait d'être libéré du moins théoriquement. Plus de 3.000 personnes étaient ainsi depuis vers 11h devant les locaux de la RPA chantant des chansons faisant écho des travaux de la RPA et demandant la justice pour les trois sœurs de Kamenge tuées sauvagement au mois de septembre de l'année dernière. La foule demandait aussi que la justice travaille sur les violations de la RPA sur cet assassinat que les personnes y citées soient entendues. La police assistait à la scène sans faire d'agissements, mais vers 15h, elle est intervenue pour disperser la foule en utilisant les camions pompiers de la police. [rtr/isanganiro/bonesha/rpa]

- L'Union Burundaise des Journalistes (UBJ) fait savoir qu'elle est dans une joie extrême après avoir entendu que le directeur de la RPA va sortir de la prison conformément à la décision de la cour d'appel de Bujumbura. Le président de cette union professionnelle des journalistes, même si le montant exigé comme caution est élevé, la liberté vaut mieux que n'importe quelle somme d'argent. Alexandre Niyungeko demande à la justice de faire preuve de plus d'indépendance pour ne pas envoyer injustement des personnes en prison. Selon lui, ce n'est que la justice qui permettra de relever le pays dans la voie économique et démocratique sans reproche. [rtr/isanganiro/bonesha/rpa]

- Des sentiments de joie ont aussi animé les avocats de Bob Rugurika. Maître Lambert Nigarura se dit satisfait de cette décision même si l'affaire n'est pas terminée et que Bob Rugurika va continuer à comparaître devant la justice et surtout en audience publique. Il estime que cela est une étape de sa libération définitive qui vient d'être franchie et demande au tribunal de grande instance de la mairie de Bujumbura de faire vite pour que le dossier soit appelé en audience publique. Il assure que cette libération conditionnelle va intervenir après qu'ils auront terminé à remplir la formalité de payer les 15.000.000Fbu que la cour leur a demandé. [isanganiro/bonesha/rpa]

- Aussitôt dit, aussitôt fait, la caution a été payée cet après-midi mais, le mandat d'arrêt de Bob Rugurika n'est pas disponible que vers 19h de ce jour et à ce moment, il a demandé à Bob Rugurika de partir de la prison de Muramvya. Mais, la population de Muramvya, les organisations de la société civile et des journalistes présents sur les lieux ont catégoriquement refusé qu'il quitte la prison à cette heure. Même le directeur de la prison de Muramvya a refusé qu'il sorte tant qu'il n'a aucun permis de sortir de la prison après 17h du soir et avant 7h du matin selon le règlement d'ordre intérieur des maisons carcérales du Burundi. Les observateurs ont salué cette décision du directeur de la prison de Muramvya estimant qu'il doit y avoir un plan de détournement de Bob Rugurika après sa libération et ont estimé que sans doute, un mal devrait lui arriver. [rtr/isanganiro/bonesha/rpa/rtnb]

- Selon un expert des questions politiques et sécuritaires, les enquêtes de la police sur l'assassinat des trois sœurs de la paroisse Kamenge sont déplacées. Gérard Birantamije, estime qu'il est incompréhensible de s'attaquer à des journalistes qui ne font que leur travail et à des fous alors qu'il y a des personnes bien portantes et ne disposant d'aucun autre privilège qui pourraient tout le moins être interrogées afin de savoir si les violations de la RPA sur cet assassinat sont vraies ou fausses afin de chercher la vérité sur cette affaire. Selon lui donc, si la police veut avoir une information sur ce que la RPA a vu, elle doit interroger les personnes citées dans le but de se montrer coopérative dans la recherche de la vérité. Il dit ne pas comprendre la négligence par la police de telle information alors même que la personne qui a été auditionnée par la RPA et qui a fait de telles déclarations est un policier du pays. il demande ainsi à la police de ne pas fermer les yeux devant un cas pareil. [bonesha/rpa]

- Alors que le ministre du commerce vient de revoir à la baisse les prix des produits pétroliers dans le pays, l'OLUCOME trouve que cette diminution est moindre par rapport à ce à quoi l'on s'attendait eu égard à la chute de ces produits sur le marché internationale. Selon le président de cette organisation de la société civile, le prix de l'essence ne devrait pas être de 1870Fbu par litre, mais plutôt de 1600Fbu par litre au plus. Gabriel Rufyiri indique que ceci n'est pas le hasard puis qu'une analyse des prix permet d'arriver à ce résultat. Il trouve que le reliquat de ces tarifs ne va sûrement que dans les poches de certains ténors ou les caisses du parti au pouvoir et demande que cela cesse afin que la population burundaise ne continue pas à en souffrir. [bonesha/isanganiro]

- Les problèmes au sein de la Communauté Islamique du Burundi semblent être loin de trouver une solution malgré les déclarations ce lundi du porte-parole de l'Ombudsman burundais. En effet, Evariste Nsabiyumva avait annoncé que les problèmes au sein de cette communauté sont ceux du leadership et que dans les prochains jours, une assemblée générale réunissant tous les protagonistes va se tenir pour analyser les statuts et mettre en place les organes reconnus et acceptés par tous. Mais le camp reconnu par le ministre de l'intérieur affirme qu'il n'est pas au courant de cette initiative de Mouhamed Saidi Kajandi précise en outre que lui et son groupe n'ont jamais été conviés à une réunion de préparation de l'assemblée générale. Il précise aussi que l'Ombudsman n'a pas la compétence de convoquer cette assemblée, la COMIBU encore moins une assemblée générale ayant un but comme celui-ci. De l'autre côté, le ton semblerait même. L'on estime que le ministre n'a pas la prérogative de mandater l'Ombudsman pour convoquer une telle assemblée alors que c'est lui qui est en charge des confessions religieuses au moment où l'Ombudsman a lui-même un côté penchant entre les deux tendances. Ils estiment ainsi que cela ne les lie point. [rtr]